

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

4/10/2021

Dossier complet le :

4/10/2021

N° d'enregistrement :

2021-11671

1. Intitulé du projet

ARFR_POITIERS-SUD

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AUCHAN HYPERMARCHÉ

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LÉNARD Christine, Chef de projet Energie

RCS / SIRET

4 1 0 4 0 9 4 6 0 0 0 7 5 6

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. OUVRAGE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE SOLAIRE.	30. INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUES SUR OMBRIERES DE PARKING DE PUISSANCE SUPERIEURE A 250 KWC.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste :

A la mise en place de 13 ombrières photovoltaïques avec une puissance totale 2191,5 kWc (1381,5 kWc en injection et 810 kWc en autoconsommation) sur le parking AUCHAN situé 250 avenue du 8 mai 1945, à Poitiers (86000) dans le département de la Vienne (86)

4.2 Objectifs du projet

La société AUCHAN HYPERMARCHÉ, dans le cadre d'une démarche d'optimisation et d'engagement durable, s'est rapproché de la société HELEXIA afin de mettre en place 13 ombrières photovoltaïques sur le parking de son établissement situé 250 avenue du 8 mai 1945, à Poitiers (86000).

Ces dernières permettront d'apporter un confort de stationnement des véhicules en protégeant ceux-ci du soleil et des intempéries. Elles permettront également de bénéficier d'une unité de production verte et locale.

L'installation produira une consommation électrique annuelle de 2 409 MWh/an, équivalente à la consommation moyenne de 964 foyers et permettra ainsi d'éviter 198 tonnes d'émission de CO2 par an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux relatifs aux ombrières seront réparti sous plusieurs lots, détenus par des entreprises rigoureusement pré-sélectionnées. Une mission SPS (Sécurité et de Protection de la Santé) et de contrôle technique spécifique au photovoltaïque sera contractée avec un organisme agréé. Un PGC (Plan Général de Coordination) dédié à l'ouvrage sera établi en fonction des caractéristiques du générateur avant le début du chantier et le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) établit pour la consultation des entreprises reprendra rigoureusement l'ensemble des exigences de sécurité. Les risques liés au chantier ont d'ores et déjà été évalués et seront complétés avec le coordinateur SPS.

Le chantier relatif aux ombrières se décomposera comme suit :

1. Mise en place des accès de sécurités / 2. Préparation du terrain / 3. Réalisation des fourreaux / 4. Réalisation des fondations / 5. Montage des ombrières / 6. Pose et fixation des modules / 7. Mise en place des chemins de câbles / 8. Câblage des modules et mise à la Terre des masses / 9. Pose et raccordement des boîtes de jonctions / 10. Raccordement de la centrale au poste de transformation du magasin / 11. Essais et test de performance de la centrale / 12. Mise en service.

Le mode de construction sera planifié de façon à réduire un maximum la co-activité entre plusieurs corps de métier sur le site. L'ensemble des déchets générés seront évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux par les prestataires qui garantiront leurs traitements dans les filières agréées. Une attention particulière sera portée au nettoyage du chantier à chaque fin de journée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi de l'installation sera confiée à la société HEXIEL, en charge d'effectuer la gestion du parc photovoltaïque du groupe HELEXIA. Des points d'eau seront prévus afin de nettoyer l'installation et un contrat de maintenance sera mis en place avec une entreprise locale agréée.

Pour le dépannage ou la maintenance sur le matériel électrique, une entreprise spécialisée sera mandatée en fonction de ses références et de l'habilitation de son personnel, elle devra être en possession : d'une attestation Quali'PV valable, d'une habilitation électrique adaptée, d'une habilitation pour travaux en hauteur, et des EPI obligatoires pour toute intervention sur le générateur.

Un contrôle bi-annuel de l'installation électrique sera réalisé par une entreprise spécialisée et qualifiée dans le but de faire une maintenance préventive du générateur. Des relevés thermographiques seront également effectués au maximum tous les deux ans sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nous travaillons actuellement sur le montage d'un dossier de Permis de Construire relatif à la mise en place des ombrières de parking photovoltaïques en collaboration avec un architecte, afin de déposer la demande en Mairie de Poitiers (86000) en automne 2021.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'ombrière	13
Hauteur au point le plus haut / Hauteur au point le plus bas	5,25 m / 4,24 m
Surface terrain en propriété	110 724 m ²
Surface de l'installation PV	10 928 m ²
Puissance de l'installation	2 191,5 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 17' 58" 97 Lat. 46° 33' 3" 97

Adresse projet :
250 Avenue du 8 mai 1945

. Commune projet :
Poitiers (86000)

. Département projet :
Vienne (86)

. Parcelles projet :
section 000HO n° 749,
756,640,93,92, 727, 729, 731, 733,
735, 737, 760, 642, 590, 282, 743,
758, 276, 584, 586, 588, 101, 197,
275

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a été conçu et élaboré avec des collaborateurs variés et soucieux de l'environnement. Il aborde les différentes thématiques actuelles liées au développement durable et permet de produire une énergie locale, tout en reconstituant un écosystème auto-suffisant et une biodiversité locale.

Ce dernier est à l'écoute des exigences de la Mairie, et s'adaptera aux contraintes imposées. Il permet ainsi à la société AUCHAN HYPERMARCHE de s'intégrer au mieux au déploiement et aux engagements durables de la commune de Poitiers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Villeneuve d'Ascq

le, 29/09/2021

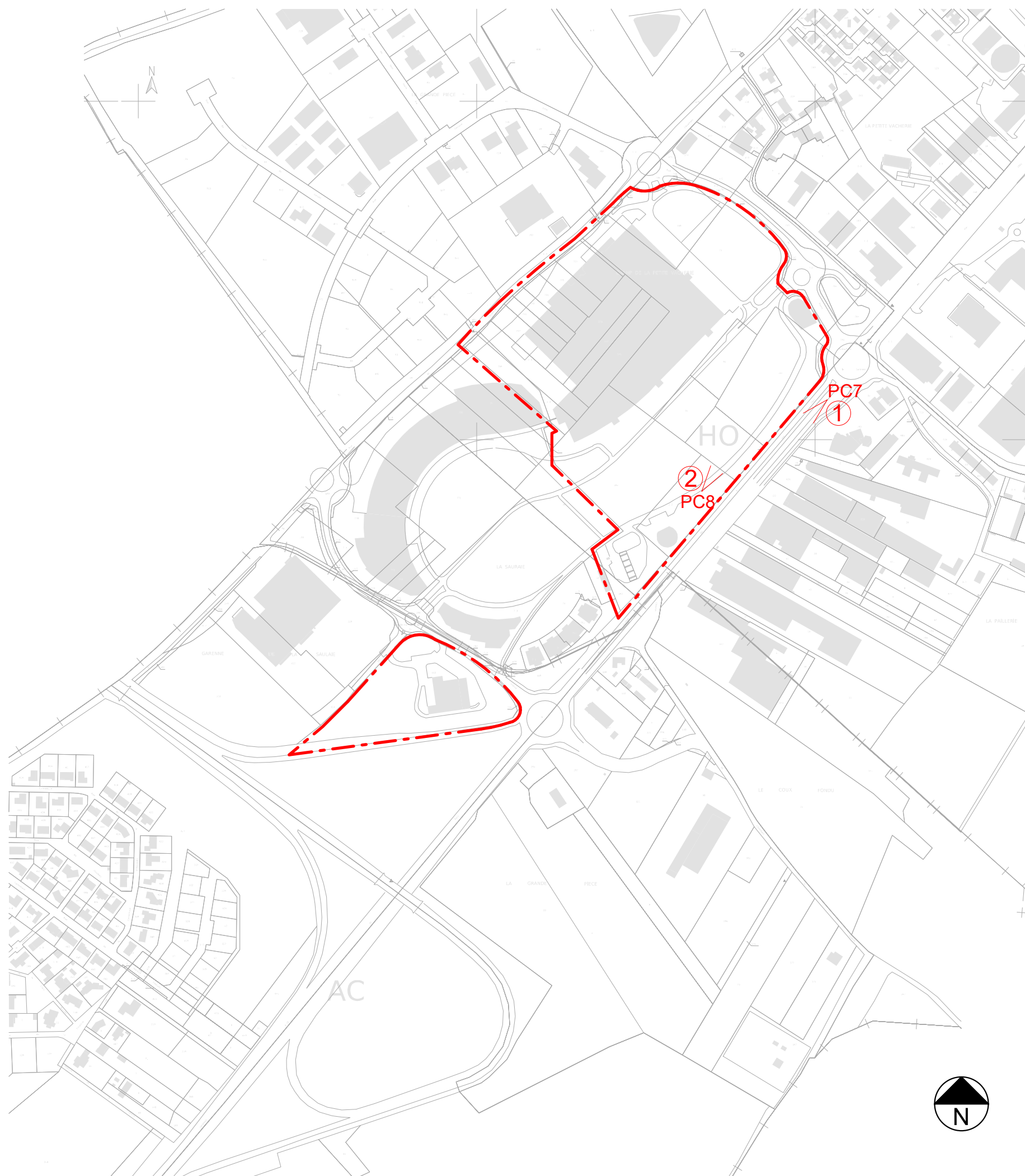
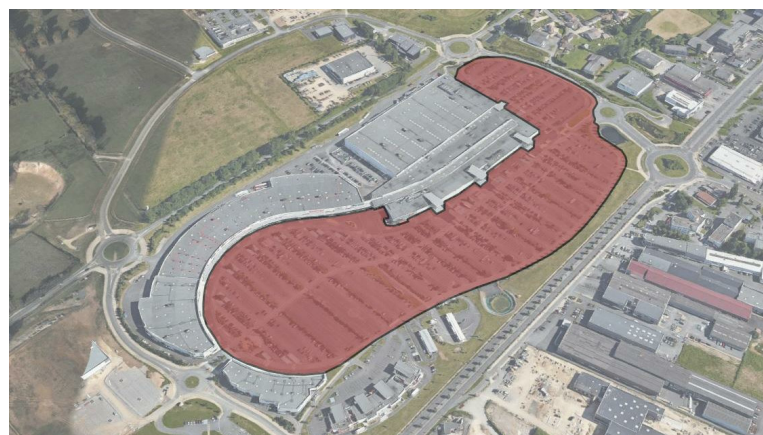
Signature

Christine Lénard



Auchan Hypermarché

SAS au capital de 56 882 160 €
Siège social : 200 rue de la Recherche
F-59650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS : Lille Métropole 410 409 460
Siret : 410 409 460 00756
TVA : FR20 410 409 460
APE : 4711F



CLT

architectes

Courcy
Lamas
Cornu-Thenard

69, rue de Rochechouart
75009 PARIS

Tel: +33 (0)1 44 63 50 30

agence@clctarchitectes.com
www.clct-architectes.com

Maitre d'ouvrage:



Adresse:

250 Avenue du 8 Mai
1945
86000 Poitiers

PC

Plan de
situation

04/10/2021

Echelle: 1 : 5000

PC1



CL
CT

architectes

Courcy
Lamas
Cornu-Thenard

69, rue de Rochechouart
75009 PARIS

Tel: +33 (0)1 44 63 50 30

agence@clctarchitectes.com
www.clct-architectes.com

Maitre d'ouvrage:

helexia

Adresse:

250 Avenue du 8 Mai
1945
86000 Poitiers

PC

Perspective
d'insertion

04/10/2021

Echelle:

PC6



CL
CT

architectes

Courcy
Lamas
Cornu-Thenard

69, rue de Rochechouart
75009 PARIS

Tel: +33 (0)1 44 63 50 30

agence@clctarchitectes.com
www.clct-architectes.com

Maitre d'ouvrage:

helexia

Adresse:

250 Avenue du 8 Mai
1945
86000 Poitiers

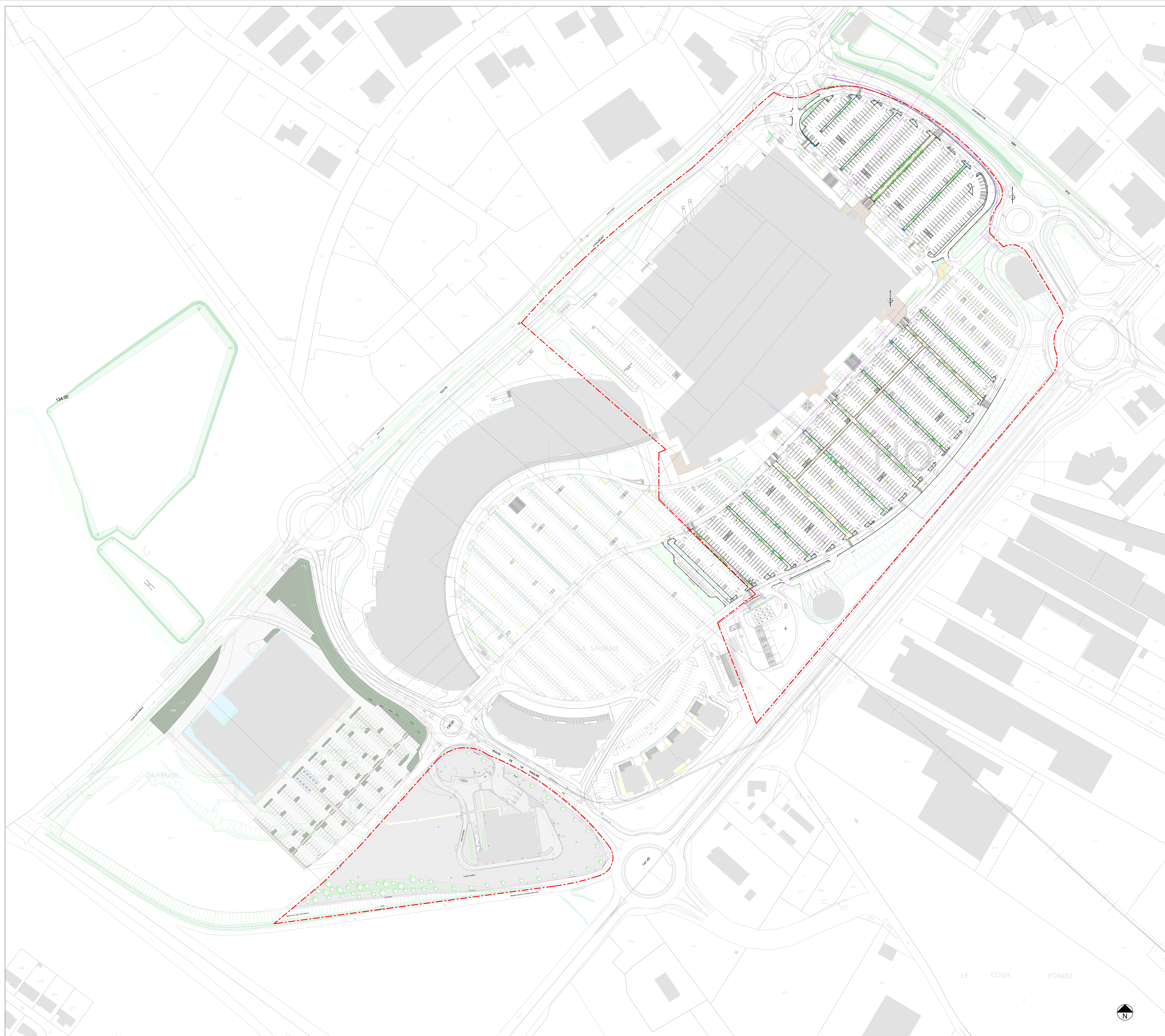
PC

Photographies
dans
l'environnement
proche et
lointain

04/10/2021

Echelle:

PC7-8



PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIERES

250 Avenue du 8 Mai 1945
86000 Poitiers

DOSSIER DE DEMANDE DE
PERMIS DE CONSTRUIRE



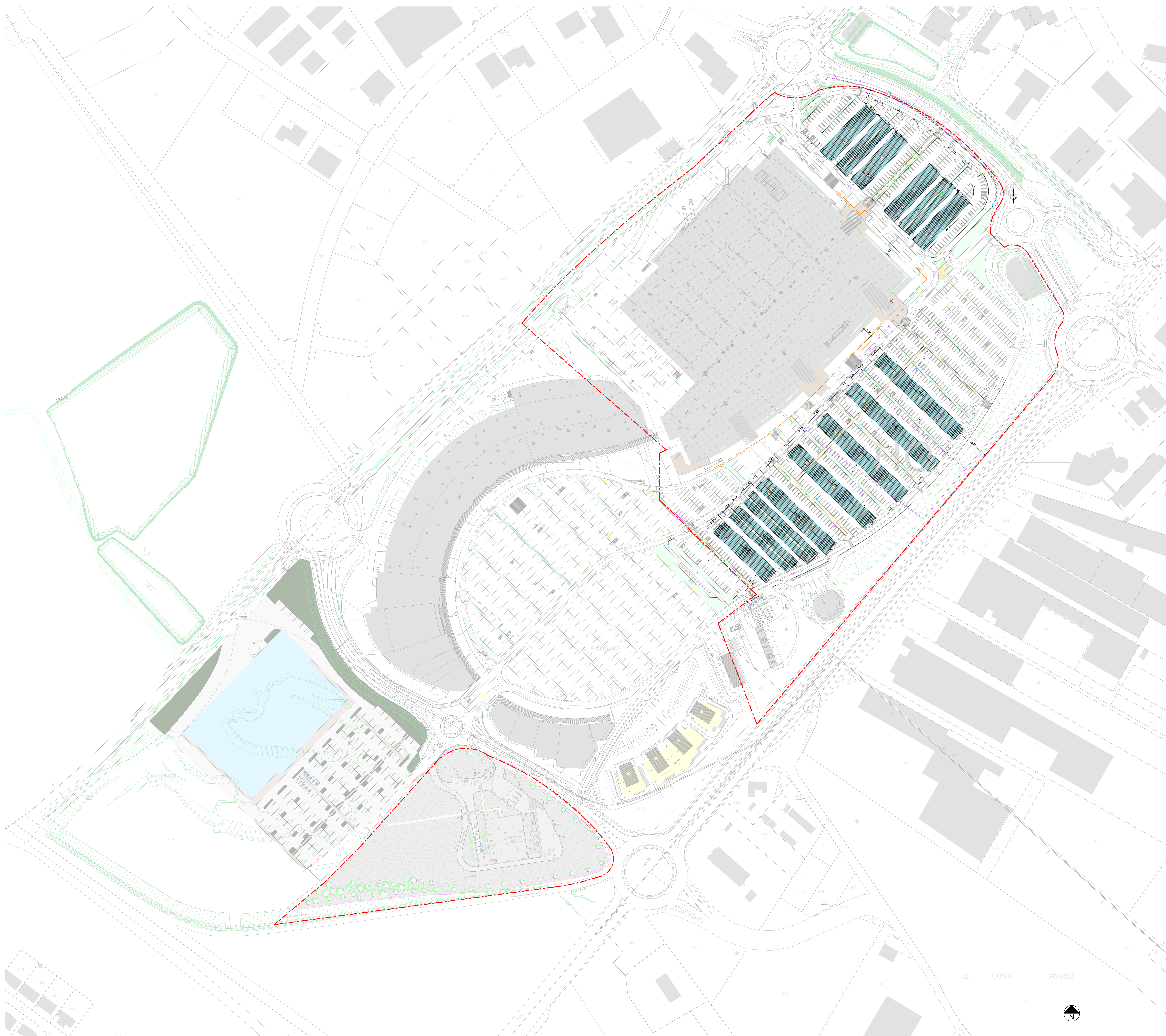
CL
CT

architectes
Courcy
Lemaire
Cormu-Thénard
65, rue de Richelieu
75002 PARIS
Tél : +33 (0)1 44 63 60 30
agence@clctarchitectes.com
www.clctarchitectes.com

helexia
30, Allée Vaudou
86100 La Mothe

PC
Plan de masse
actuel
04/10/2021
Ech:

PC2.1



PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIERES		CLCTarchitectes CourcyLemaireCormu-Thenard 65, rue de Richelieu75008 PARIS Tel : +33 (0)1 44 63 50 30 agence@clctarchitectes.comwww.clct-architectes.com helexia 30, Allée Vaudan93115 La Madeleine	
250 Avenue du 8 Mai 1945 86000 Poitiers			
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
		PC Plan de masse du projet 04/10/2021 Ech:	
		PC2.2	



Légende :

- Zone d'implantation du projet (terrain)
- Zone d'implantation des capteurs (ombrières PV)
- Coordonnées géodésiques WGS84